

Le lien *des*



Josérabliens

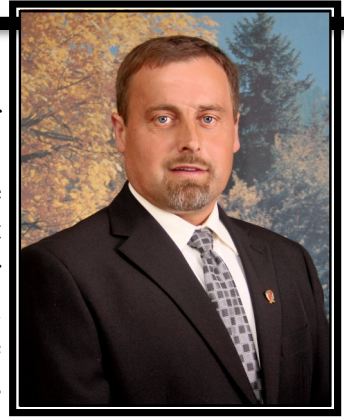


Photo : Britany Roy

Mot du maire

Bonjour,

une demande commune pour optimiser la collecte des ordures et obtenir un meilleur prix est présentement en cours. À terme, les ordures seront ramassées par le même entrepreneur sur l'ensemble de la MRC Robert-Cliche. Il faut comprendre que le contexte actuel est à notre désavantage pour renouveler des contrats liés au transport ou tout ce qui s'y rattache, donc le résultat apportera une économie d'échelle. Par contre certains changements devront être apportés. L'élément le plus important qui sera modifié est la collecte des ordures aux semaines l'été qui sera désormais réalisée aux deux semaines à partir du printemps 2023. À noter que la majorité de nos voisins utilisent déjà cette formule. En modifiant quelques habitudes, tout le monde va y gagner.



De plus pour répondre à la demande de plusieurs citoyens, à partir de 2023, une journée spécifique sera ajoutée pour faire la cueillette des gros rebuts. Nous ne pouvons pas vous donner plus de détails pour le moment, vous serez informés par notre page Facebook et le bulletin municipal du moment de cette collecte.

À la prochaine!

Jeannot Roy, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **7 juin**, le conseil municipal :

- Prend connaissance des faits saillants du rapport financier 2021 ;
 - Adopte le projet de règlement no 252-22 amendant le règlement de zonage no 217-17 visant à modifier les dispositions sur les voies d'accès ;
 - Nomme madame Jessie Jacques, suite à l'annonce du départ de madame Christine Mansour au poste d'inspectrice en bâtiment ;
 - Autorise la directrice générale à placer la commande du mobilier pour le bureau municipal ;
 - Prend connaissance des dates de vacances de la directrice générale qui seront du 24 juillet au 6 août et de la directrice générale adjointe qui seront du 7 au 20 août.
-

Composteurs domestiques

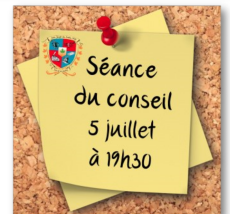
La MRC Robert-Cliche a débuté la livraison des composteurs dans notre municipalité. Veuillez communiquer avec le bureau municipal si vous êtes dans l'une des 2 situations suivantes :

- Si vous n'avez pas reçu votre composteur ;
 - Si vous possédez déjà un composteur et que vous n'en désirez pas un deuxième, pour qu'une plage horaire de récupération soit déterminée avec vous.
-

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **5 juillet à 19 h 30, au 135, rue Ste-Christine, au local numéro 200.**

Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



Futur bureau municipal

Les travaux se poursuivent sur le site du futur bureau municipal. Mardi, le 14 juin dernier, la structure du toit est arrivée et l'installation de celle-ci a débutée. La 3ème photo a été prise en date du 17 juin. Vous pouvez consulter notre page Facebook pour plus de photos.



Photos : Sophie Fortier

Faits saillants du rapport financier 2021

Le rapport financier du 31 décembre 2021, préparé par la firme *Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.* et présenté par monsieur Claude Arguin, nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont culminé à 853 512 \$ et les charges de fonctionnement ont été de 840 449 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2021 un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 123 437 \$. Les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2021 sont de 401 700 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. et signé en date du 5 avril 2022 indique que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Moulin des Fermes

Nous sommes très heureux de constater le fort achalandage qu'il y a au Moulin des Fermes. Cependant, nous avons également remarqué que du grabuge a été fait sur le site. Il faut se rappeler qu'il y a des règlements à respecter à cet endroit. Vous pouvez consulter ces règlements applicables au www.stjosephdeserables.com dans la section « Moulin des Fermes ».

La Sûreté du Québec est avisée et augmentera la surveillance pour s'assurer du bon fonctionnement et du respect des règles. Des panneaux d'affichage ont été installés et d'autres sont à venir, afin d'indiquer aux usagers les règlements à respecter sur place. Si les autorités doivent intervenir, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables n'hésitera pas à fermer le site comme cela a déjà été fait l'an dernier. Prenez note qu'il y a une surveillance par caméra en tout temps et que les méfaits et le vandalisme ne seront plus tolérés par la municipalité.

De plus, il est important de ramasser vos déchets et de les déposer dans les conteneurs installés sur place. La municipalité tient à conserver le Moulin des Fermes propre et agréable à visiter pour tous les usagers. Les heures d'ouverture sont de 7h00 à 22h00. Nous vous remercions à l'avance pour votre précieuse collaboration. Nous vous souhaitons une très belle saison estivale.



Cédule de vidange de fosse septique

La vidange de fosse septique pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables se fera dans **la semaine du 1er au 5 août 2022**.

Veillez noter que les propriétaires dont la vidange de leur fosse septique est prévue pour la saison 2022 recevront par la poste un seul avis écrit vers la mi-juillet. Chaque propriétaire est responsable de s'assurer que les consignes de préparation de la fosse soient respectées afin qu'elle soit vidangée. Le cas échéant, des frais de 75\$ pour déplacement inutile seront facturés. Nous vous suggérons de préparer l'emplacement le dimanche soir précédent la semaine de vidange prévue.



Voici un couvercle **bien** dégagé qui vous permettra une vidange



Couvercle **mal** dégagé qui occasionne un déplacement inutile

Subvention municipale

La municipalité vous offre la possibilité de vous procurer une analyse d'eau au coût de 35.00 \$.

Vous pouvez communiquer avec le bureau municipal pour plus de renseignements ou pour réserver une trousse.



Veillez prendre note qu'une seule subvention par adresse civique est applicable pour l'année 2022.

Prudence sur les routes

En cette période de l'année, il y a une augmentation du nombre d'usagers sur la route. Par le fait même, l'excès de vitesse est l'une des deux principales causes d'accident sur les routes. Dépasser les limites permises, et ce même de peu augmente considérablement les risques d'accident. Non seulement vous courez le risque de recevoir une amende, mais vous mettez également en péril votre vie et celles des autres usagers de la route. Nous vous rappelons d'être vigilants et de bien planifier vos déplacements, afin d'assurer votre sécurité et celle des autres automobilistes.

Piscine

Nous tenons à vous faire un petit rappel concernant l'utilisation et l'installation de piscines pour la saison estivale. Vous devez vous procurer un permis, au coût de 50 \$, pour l'installation d'une nouvelle piscine, qu'elle soit creusée, semi-creusée, hors terre ou démontable.

Le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* a été modifié et a été révisé. Il est entré en vigueur le 1er juillet 2021, vous pouvez le consulter sur notre site internet. Il vous permettra de rendre vos installations conformes à la nouvelle réglementation. De plus, vous pouvez retrouver le formulaire de demande de permis sur le site internet de la municipalité. Vous pouvez également vous procurer ces documents au bureau municipal. Nous vous rappelons que l'application des règles de sécurité et la plus grande vigilance sont de mises afin d'éviter que des tragédies se produisent. Bonne saison de baignade!

**JE SÉCURISE
MA PISCINE,
C'EST MA RESPONSABILITÉ**

Votre
gouvernement



Québec



Saint-Joseph sollicite la collaboration des producteurs agricoles

Nous sommes conscients de l'importance de l'agriculture pour le développement économique de notre communauté. En ce sens, nous sommes également conscients des efforts réalisés par les producteurs agricoles ces dernières décennies pour protéger notre environnement, tout en produisant une nourriture saine et de qualité supérieure.

Nous savons aussi que les producteurs agricoles doivent respecter plusieurs règles particulières pour disposer correctement de leurs fumiers et lisiers. Nous comprenons que les odeurs engendrées par ces épandages font partie de la réalité agricole.

Cependant, afin que la population puisse profiter davantage de la période estivale, la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, demandent la collaboration des producteurs agricoles concernant l'épandage de fumier et de lisier. Nous apprécierions qu'aucun épandage ne soit pas effectué les fins de semaine de l'été, si bien sûr la météo vous le permet.

Par ailleurs, nous vous rappelons l'importance de maintenir la propreté de nos routes. En effet, selon la loi, il est obligatoire de nettoyer les résidus qui pourraient s'échapper de vos équipements pour ensuite se retrouver sur la chaussée. Ces résidus peuvent être dangereux pour les usagers de la route, notamment les motocyclistes.

En terminant, merci à tous les producteurs qui, d'année en année, contribuent à maintenir la bonne entente dans notre municipalité. Soyez assurés que votre conseil municipal est conscient du travail intense que vous déployez, par votre dynamisme, vous contribuez grandement à améliorer notre santé, à consolider notre économie et à embellir nos paysages.


Jean-Hot Roy, maire
Saint-Joseph-des-Érables


Serge Vachon, maire
Saint-Joseph-de-Beauce

Rappel de la SOPFEU



Photo : Facebook SOPFEU

Ne laissez jamais un feu de camp sans surveillance.

Chaque année, plusieurs incendies de forêt trouvent leur origine dans un feu de camp laissé SANS SURVEILLANCE.

GAROFEU vous rappelle qu'un feu de camp ou un brûlage de rebuts ne devrait jamais être laissé sans la surveillance constante d'un adulte. Il ne suffit que d'un coup de vent pour emporter votre feu et en perdre le contrôle.

Selon le Règlement sur la protection des forêts, vous êtes tenu de «rester sur les lieux jusqu'à ce que le feu soit complètement éteint».

En surveillant votre feu, il vous est possible d'intervenir rapidement en cas de besoin. À cet égard, vous devriez toujours avoir de l'eau à portée de main pour éteindre votre feu s'il devait s'échapper.

Un permis de brûlage est nécessaire pour faire brûler des branches ou autre matériel pour tout feu ayant plus de 3 pieds par 3 pieds.

Horaire de l'inspectrice en bâtiment

Suite au départ de madame Christine Mansour, madame Jessie Jacques sera votre nouvelle inspectrice en bâtiment. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre belle équipe! Elle sera présente au bureau municipal chaque **2ème et 4ème mercredi du mois**. Durant ces journées, celle-ci pourra répondre à toutes vos questions reliées aux règlements d'urbanisme. Vous pouvez la contacter par courriel à permis@stjosephdeserables.com.

Tous les formulaires de demande de permis se retrouvent sur notre site internet dans la section « Citoyens/ Demande de permis ».

Photos pour le calendrier et pages couvertures du bulletin municipal

Vous êtes nombreux à nous faire parvenir de petites merveilles. C'est toujours un plaisir d'admirer vos photos et nous vous remercions pour votre collaboration. Sachez que celles-ci sont conservées d'année en année et qu'elles sont utilisées pour les futures pages couvertures du bulletin municipal ou les prochains calendriers.

Chaque année nous sommes impressionnés et nous apprécions vos magnifiques photos. Par le partage de celles-ci, vous permettez aux citoyens de découvrir la beauté des endroits qui se cachent dans la municipalité.

Vous pouvez nous faire parvenir vos photos en tout temps. Qui sait peut-être que ce sera la vôtre qui fera fière allure en page couverture du Lien des Joséabliens. Elle pourra aussi être affichée dans le calendrier 2023 et sur notre page Facebook.

Il est important de nous transmettre vos photos au format original par courriel à info@stjosephdeserables.com, afin d'obtenir la meilleure qualité d'image qui soit. Malheureusement nous ne pouvons pas accepter les photos transmises par l'entremise de Facebook ou Messenger, car ces deux plateformes réduisent énormément la qualité d'image. Dans cette situation, il nous est impossible d'utiliser votre photo pour lui donner un beau rendu lorsqu'elle sera imprimée.



Matériaux de construction et gros rebuts

Selon l'entente de la collecte d'ordures avec les Services Matrec, les objets non-courants sont ramassés lors des cueillettes régulières. Cependant, nous tenons à vous rappeler que tous les matériaux de construction, les appareils électroniques ainsi que les résidus domestiques dangereux (RDD) ne seront pas ramassés avec la cueillette régulière. Tous les citoyens de la MRC Robert-Cliche peuvent disposer gratuitement de ces rebuts pour un maximum annuel de 500 kg par adresse résidentielle.

Pour toutes questions, voici les coordonnées pour les rejoindre :

Heures d'ouverture du 1er novembre au 31 mars	Heures d'ouverture du 1er avril au 31 octobre
Du lundi au vendredi : 8h00 à 17h00 Samedi et dimanche : Fermé	Du lundi au vendredi : 8h00 à 17h00 Samedi : 8h00 à 16h30 Dimanche : Fermé
184, 181e rue Beauceville (Québec) G5X 2S9 Tél : 418-774-5275	

Déchets

Le beau temps s'installe et c'est tentant de jeter ses déchets un peu partout aux abords des routes. Par respect pour tous les citoyens, veuillez jeter vos déchets dans vos poubelles et non sur les accotements ou sur les terrains privés.

Ces débris peuvent se retrouver dans le foin que les animaux ingèrent. Ceux-ci sont très dommageables pour les animaux et pour leurs propriétaires.

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables tient à conserver ses bords de route propres. L'abandon de débris sur les abords de route occasionnent des frais et des déplacements supplémentaires inutiles pour la municipalité.

Soyez vigilants, car dans le respect des biens d'autrui tout le monde y gagne! Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.



Bassin versant de la rivière des Fermes, à la recherche d'acteurs

Après avoir largement étudié la rivière des Fermes et son bassin versant l'été passé (souvenez-vous, près de 90 km de cours d'eau caractérisés!), le **COBARIC recherche des acteurs locaux prêts à agir pour la santé du cours d'eau, ET** participer à la **préservation des usages** actuels. Près de chez-vous, les ponceaux sont abîmés? Les berges et fossés sont érodés et ne remplissent plus leur fonction? Ces problématiques peuvent impacter les activités agricoles et forestières, et nuire à l'appréciation de la rivière et sa qualité.

Au COBARIC, nous souhaitons partager nos connaissances et cherchons donc des **agriculteurs, propriétaires et/ou producteurs forestiers et riverains** intéressés à collaborer pour retrouver une belle rivière. Si vous êtes dans cette situation ou connaissez quelqu'un qui pourrait s'y retrouver, **n'hésitez pas à contacter Mathieu Provost, responsable du projet au 418-387-0476 poste 5 !**

Municipalités ciblées : Sacré-Coeur-de-Jésus, Saint-Frédéric, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Séverin, Tring-Jonction.

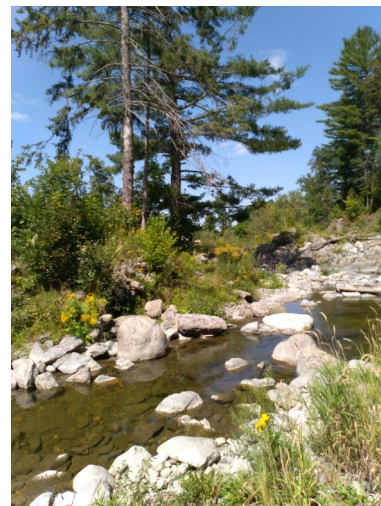


Photo : COBARIC



Havre l'Éclaircie

LA CYBER VIOLENCE

Votre conjoint...

- > lit vos messages sans votre consentement ;
- > vous surveille à distance par géolocalisation ;
- > menace de partager des photos intimes de vous ;
- > vous bombarde de messages textes pour savoir où et avec qui vous êtes en tout temps ;
- > vous force à partager vos mots de passe.

C'EST AUSSI DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Services gratuits et confidentiels !

24 h sur 24
7 jours par semaine
418 227-1025
1 800 709-1025



Nouvelle attestation d'études professionnelles en
Opération et entretien d'un site récréotouristique

Les **SERVICES** aux **ENTREPRISES**
et de formation continue

POUR INFO



Québec

DÉLAIS RAPIDES

SERVICES SANS FRAIS

CONSEILS PERSONNALISÉS

TECHNIQUES EFFICACES

CRE
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI
BEAUCHE-ETCHEMINS INC.

Un acteur majeur pour votre retour en emploi

Mon Bag'Age pour l'emploi

Avec la participation financière de :

Québec

SAINT-GEORGES 418 227-5445
SAINTE-MARIE 418 386-4445

f crebe.qc.ca

Pour nous joindre



Saint-Joseph-des-Érables

Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu

Téléphone : 418 397-4772

Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com

Envoi de photos : info@stjosephdeserables.com

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Maire : Jeannot Roy 418 397-5650

Directeur des travaux publics : Louis-Marie Lessard 418 397-5820

Responsable de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment : Jessie Jacques

permis@stjosephdeserables.com

Personne désignée : Jessie Jacques permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00